

## Un de vos salariés ne maîtrise pas la langue française ?

La communication entre le salarié et le professionnel de santé est une démarche essentielle à :

- La constitution du dossier médical ;
- La compréhension des conseils de prévention délivrés ;
- Au suivi de l'état de santé du salarié.



Tout salarié ne maîtrisant pas la langue française doit être suivi comme tout autre salarié.

- C'est essentiel pour la bonne compréhension entre le professionnel de santé et le salarié.

**RST vous propose un service gratuit de traducteur par téléphone pour ses adhérents et leurs salariés.  
Simple, rapide, direct.**

Reims Santé au Travail met à disposition une solution d'interprétariat par téléphone, **à la charge de RST**.

- RST est partenaire de ISM Interprétariat
- **185 langues sont disponibles**

Le salarié reste seul auprès du médecin lors de l'examen clinique qui, lui, est confidentiel.

### **DÉROULEMENT DE LA VISITE**

- Le professionnel de santé de RST peut faire appel à un service d'interprétariat si la communication en langue française est difficile avec le salarié qu'il reçoit.
- Après accord du salarié, le professionnel de santé appelle un n° de ISM Interprétariat, notre partenaire pour solliciter l'intervention immédiate d'un interprète.
- Après avoir indiqué l'objet et la langue souhaitée, un interprète de la langue demandée entre en relation en quelques minutes.

### **Règles déontologiques**

- L'interprète est garant de la confidentialité des échanges.
- En tant qu'interprète, il s'est engagé à respecter les règles déontologiques de son métier prévues dans la Charte qualité de l'interprète ISM interprétariat : secret professionnel, précision, neutralité.

